

2E

Plan de zonage Modification n°6

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Métropolitain du
Approuvant la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme

PLU approuvé par délibération du Conseil municipal le 24/03/2015

Révision n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal le 31/03/2016

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal le 10/07/2017

Révision allégée n°1 en cours

Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 24/10/2019

Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 19/12/2019

Modification simplifiée n°4 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 31/07/2020

Révision allégée n°2 en cours

Modification n°6 en cours

Modification n°7 en cours

Modification n°8 en cours

Légende

UC Limite de zone et de secteur

 Espace Boisé Classé
A reconnaître au 1/50000

5m

Zone non-aedificandi

Voie bruyante de type 1 à type 4
 Type 1

Type 2

 Type 4

SERVITUDES D'URBANIS

Penmètre d'attente de p
d'aménagement (art. L1

 Repubblica Italiana
Ministero dell'Interno
Dipartimento per le Libertà Civili e l'Immigrazione
Ufficio per la Protezione dei Dati Personali

(art. L123-1-5)

Programmation (art. L12

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Ouvrage public
(numéro de ER)

 Voirie à créer ou à élargir

12 → intensité de création de nouvelle (numéro de ER)

 Carrefour à aménager

PERIMÈTRE DE PROTECTION

CANAUX

Canaux primaire

Canaux secondaire

Canaux tertiaire

RISQUES

Secteur de risque de structure des eaux de ruissellement

 Secteur de risque de ruissellement des eaux pluviales

Enveloppe hydrogéomorphe

 Risque d'inondation grave

ÉLÉMENTS DE PAYSAGE

 Haies à conserver

Arbres et alignements d'

 Immeubles ou îlots à pro


 ☐

(Au titre de l'article R112-3 du code de l'urbanisme)

Echelle : 1/2 500

